



# Règles officielles pour la 82<sup>e</sup> édition du CONCOURS ALL-CANADIAN

## ÉLIGIBILITÉ

Règles d'éligibilité pour la nomination au concours *All-Canadian* :

- L'animal doit avoir été exposé à une exposition canadienne reconnue par Holstein Canada en 2024;
- Les animaux exposés dans une classe de génisses et de vaches en lait au courant de la même année peuvent autant être inscrits dans une classe de génisses que dans une classe de vaches en lait;
- Les animaux exposés la même année dans la classe Longue production et Vache adulte peuvent être inscrits dans une seule classe *All-Canadian*, pas dans les deux;
- Dans les classes Troupeau d'éleveur et Troupeau d'éleveur junior, un seul changement d'animal sera autorisé dans la composition du groupe d'animaux. Les mêmes animaux ne peuvent pas faire partie de deux groupes de Troupeau d'éleveur;
- Les animaux R&B peuvent être inscrits dans les classes *All-Canadian* et R&B à condition d'avoir participé à la fois à des jugements Holstein et R&B;
- Les exposants doivent être en règle avec Holstein Canada.

## POUR ÊTRE ÉLIGIBLE À UNE INSCRIPTION JUNIOR :

Le/la concurrent/e doit être membre d'un club 4-H canadien ou d'un club Jeunes Ruraux en 2024 et présenter cet animal comme projet lors de la journée d'accomplissement locale. Il n'est pas nécessaire que le/la membre 4-H soit propriétaire de l'animal.

Le/la membre 4-H doit conduire son propre animal 4-H à un minimum de deux expositions reconnues par Holstein Canada, mais l'une de ces expositions doit être une exposition canadienne "ouverte" (non 4-H) reconnue par Holstein Canada.

L'animal doit avoir été présenté à un jugement nationale de Holstein Canada OU s'être classé parmi les huit premiers à la Canadian 4-H Dairy Classic; OU s'être classé parmi les quatre premiers 4-H à des expositions provinciales, nationales ou printanière, à la Western Canadian Classic Junior Dairy Show ou à toute autre exposition canadienne majeure reconnue par Holstein Canada; OU avoir été championne, championne de réserve ou génisse 4-H ayant obtenu le meilleur classement dans sa classe à une exposition reconnue par Holstein Canada non mentionnée précédemment.

Seules les expositions où le/la membre 4-H présente son propre animal confèrent l'éligibilité à une nomination. Veuillez indiquer sur la fiche d'inscription les expositions où le/la membre du club 4-H a conduit l'animal, ainsi que le rang de l'animal dans le concours ouvert et son classement 4-H.

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET PHOTOS

Les exposants sont tenus de soumettre une inscription officielle par le biais d'AssistExpo avec une photo professionnelle numérique pour chaque animal ou groupe qu'ils souhaitent présenter. Tous les classements des expositions de 2024 doivent être indiqués. Toutes les photos doivent être soumises sous forme d'images numériques. Les photos doivent préserver l'intégrité de l'animal et **inclure son étiquette (tag) d'oreille**. Les photos doivent être un portrait montrant la vue de côté de l'animal pendant la saison d'exposition 2023 et montrer la femelle en lait au même stade de lactation que lorsqu'elle a concouru.

Si l'animal a été photographié plus d'une fois cette année, veuillez indiquer clairement quelle photo vous souhaitez soumettre pour le concours.

Les participants à la classe Troupeau d'éleveur et Troupeau d'éleveur junior doivent soumettre des photos individuelles de chacun des trois animaux de leur groupe. Aucune photo de groupe ne sera acceptée.

## DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Toutes les inscriptions et photos doivent être entièrement complétées et soumises via AssistExpo avant le **mercredi 20 novembre 2024**.

## NOMINATION ET PROCÉDURE DE SÉLECTION

Un comité de 20 juges sera chargé de juger les animaux inscrits selon un processus prédéterminé. Leurs résultats décideront de façon déterminante des six nominations et des lauréats *All-Canadian*, *All-Canadian* de réserve et Mention honorable *All-Canadian* pour chaque classe.

## FRAIS DE NOMINATION ET DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS

- Les exposants dont les animaux seront nommés devront payer des frais de nomination non remboursables de 150 \$ par animal/groupe nommé. Les exposants doivent fournir un numéro de carte de crédit valide lorsqu'ils soumettent leur inscription. Les frais ne seront imposés que si l'animal/le groupe est nommé. Une candidature suppléante sera sélectionnée et remplacera l'originale dans toute classe pour laquelle les frais ne sont pas payés.
- Aucun frais ne sera facturé pour les animaux nommés dans le concours Junior.
- Le prix *All-Canadian* sera décerné au dernier propriétaire ayant exposé l'animal.
- Les lauréats et les nominations feront l'objet de promotion sur le site Web et sur les médias sociaux de Holstein Canada et seront diffusés sous forme imprimée. Un prix souvenir sera remis aux lauréats.

**Les nominations seront annoncées sur les médias sociaux de Holstein Canada le 19 décembre 2024. Tous les résultats seront annoncés sur les médias sociaux de Holstein Canada le 27 décembre 2024.**





# Règles officielles pour la 82<sup>e</sup> édition du **CONCOURS ALL-CANADIAN**

## CLASSES

1. Génisse été
  2. Génisse printemps
  3. Génisse hiver
  4. Génisse automne
  5. 1 an été
  6. 1 an printemps
  7. 1 an hiver
  8. 1 an hiver en lait
  9. 1 an automne en lait
  10. 2 ans été
  11. 2 ans printemps
  12. 2 ans hiver
  13. 2 ans automne
  14. 3 ans junior
  15. 3 ans senior
  16. 4 ans
  17. 5 ans
  18. Vache adulte
  19. Longue production
  20. Troupeau d'éleveur (3 animaux)
  21. Troupeau d'éleveur junior (3 animaux)
  22. R&B génisse été
  23. R&B génisse printemps
  24. R&B génisse hiver
  25. R&B génisse automne
  26. R&B 1 an été
  27. R&B 1 an printemps
  28. R&B 1 an hiver
  29. R&B 1 an en lait
  30. R&B 2 ans été et printemps
  31. R&B Vache Junior
  32. R&B Vache Senior
  33. R&B Vache adulte
  34. Junior - génisse printemps
  35. Junior - génisse hiver
  36. Junior - génisse automne
  37. Junior - 1 an été
  38. Junior - 1 an printemps
- née le ou après le 1<sup>er</sup> juin 2024
- née 1<sup>er</sup> mars 2024 – 31 mai 2024
- née 1<sup>er</sup> déc. 2023 – 28 févr. 2024
- née 1<sup>er</sup> sept. 2023 – 30 nov. 2023
- née 1<sup>er</sup> juin 2023 – 31 août 2023
- née 1<sup>er</sup> mars 2023 – 31 mai 2023
- née 1<sup>er</sup> déc. 2022 – 28 févr. 2023
- née 1<sup>er</sup> déc. 2022 – 28 févr. 2023
- née 1<sup>er</sup> sept. 2022 – 30 nov. 2022
- née 1<sup>er</sup> juin 2022 – 31 août 2022
- née 1<sup>er</sup> mars 2022 – 31 mai 2022
- née 1<sup>er</sup> déc. 2021 – 28 févr. 2022
- née 1<sup>er</sup> sept. 2021 – 30 nov. 2021
- née 1<sup>er</sup> mars 2021 – 31 août 2021
- née 1<sup>er</sup> sept. 2020 – 29 févr. 2021
- née 1<sup>er</sup> sept. 2019 – 31 août 2020
- née 1<sup>er</sup> sept. 2018 – 31 août 2019
- avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018
- 70 000 kg de lait ou plus à vie
- les animaux doivent avoir le même préfixe
- les animaux doivent avoir le même préfixe
- née le ou après le 1<sup>er</sup> juin 2024
- née 1<sup>er</sup> mai 2024 – 31 mai 2024
- née 1<sup>er</sup> déc. 2023 – 28 févr. 2024
- née 1<sup>er</sup> sept. 2023 – 30 nov. 2023
- née 1<sup>er</sup> juin 2023 – 31 août 2024
- née 1<sup>er</sup> mars 2023 – 31 mai 2023
- née 1<sup>er</sup> déc. 2022 – 28 févr. 2023
- née 1<sup>er</sup> sept. 2022 – 28 févr. 2023
- née 1<sup>er</sup> mars 2022 – 31 août 2022
- née 1<sup>er</sup> mars 2021 – 28 févr. 2022
- née 1<sup>er</sup> sept. 2019 – 29 févr. 2021
- née avant le 1<sup>er</sup> sept. 2019
- née 1<sup>er</sup> mars 2024 – 31 mai 2024
- née 1<sup>er</sup> déc. 2023 – 28 févr. 2024
- née 1<sup>er</sup> sept. 2023 – 30 nov. 2023
- née 1<sup>er</sup> juin 2023 – 31 août 2023
- née 1<sup>er</sup> mars 2023 – 31 mai 2023

